

Projet tuteuré et Spécialité en APA-S

Infos pratiques

- > ECTS : 3,0
- > Nombre d'heures : 38,0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- > Code ELP : 4S6APA09
- > En savoir plus : UFR STAPS <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/>

Objectifs

Spécialité APAS: 20 heures TD divisées en 2 parcours de 10 heures chacun. Les 2 autres parcours seront abordés au semestre 6.

- parcours sanitaire : approche de l'évaluation des protocoles et méthodes de réadaptation
- parcours gymnique – parcours de psychomotricité : Concevoir, animer et gérer une séquence pédagogique sur des parcours de psychomotricité ou gymniques qui prennent en compte à la fois les insuffisances et les ressources disponibles chez les sujets pour s'adapter à des environnements variés.
- parcours sportif : Approfondissement des APSA spécifiques handisport et/ou Sport Adapté et des enjeux de la performance sportive adaptée : spécificité des systèmes de classification, des règlements, des organisations, du matériel et de l'entraînement.
- parcours pratiques partagées inclusives : Concevoir, animer et gérer une séquence pédagogique de pratique physique et sportive partagée (personnes en situation de handicap/personnes « valides ») tenant compte des enjeux d'inclusion, de participation sociale de tous.

PTIP : 18 heures TD

Évaluation

Spécialité APAS

Formule standard contrôle continu session 1 : Parcours 1 (sanitaire) et 3 (sportif) : Dossier à rendre concernant un projet d'activités physiques pour un groupe de patients spécifiques. Parcours 2 (psychomotricité) et 4 (pratiques partagées) : Conception des choix sur la programmation pédagogique porte sur 30% de la note (construction d'un dossier). Intervention pédagogique pour 70% de la note.

Formule dérogatoire session 1 :

Les 4 parcours : Sur 100% de la note : Conception des choix sur la programmation pédagogique en lien avec les propositions thématiques sur les parcours de psychomotricité ou gymniques.

Formule standard session 2 : idem formule dérogatoire session 1.

Formule dérogatoire session 2 : idem formule dérogatoire session 1.

PTIP

Formule dérogatoire et dérogatoire session 1 : dossier 30% de la note et Contrôle terminal 70 % de la note, écrit de 1h30

Formule standard et dérogatoire session 2 : 100% de la note examen sur table

Compétences visées

Conception, animation et gestion d'une séquence pédagogique sur un public en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Justifier et opérer des choix sur la programmation pédagogique.

Savoir utiliser des outils spécifiques (classifications/activités spécifiques/méthodes d'évaluation) essentiels à l'intervention en APAS

Bibliographie

CARASCO R (2005). *Gymnastique des 3 à 7 ans. De l'initiation au perfectionnement*. Paris : Edition Revue EPS.

Laurence Kern Eric Marchetti (2018) « Mettre en place un programme d'activités physiques ludiques » Editions Dunod.

<https://www.handisport.org/handicaps-et-classifications/>

<http://www.ffsa.asso.fr/Pages/InCadres/GestClient/Classifications/>

[CLASSIFICATION FFSA GUIDE DE MISE EN OEUVRE.pdf](#)

Ressources pédagogiques

Plateforme cours en ligne

Contact(s)

> Romaric Hennebel

Responsable pédagogique

rhennebel@parisnanterre.fr